

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE : Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$3.00

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE : Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, première insertion, Brevier... \$ 0.05

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 8 et 20c. la ligne.

Adresses d'Affaires

A. L. DESAULNIERS AVOCAT, Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON AVOCATS, Bureau : rue du Platon.

MALHIOT & LABARRE AVOCATS, Bureau : rue Bonaventure.

J. M. DESILETS AVOCAT, Bureau : rue St. Joseph.

A. B. CRESSE AVOCAT, Bureau : rue Notre-Dame.

A. E. GERVAIS, AVOCAT, Bureau : rue Alexandre, vis-à-vis le Bureau de E. M. Hart, fils.

P. A. BOUDREAU AVOCAT, Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD AVOCAT, Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Bureau : rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE AVOCAT, Bureau : rue Bonaventure.

Turcotte, Paquin & Turcotte AVOCATS, Bureau : Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

MM. Turcotte, Paquin et Turcotte, suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

J. F. V. BUREAU AVOCAT, Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice.

F. X. GAUTHIER AVOCAT, Rue Notre Dame, porte voisine de la librairie de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL AVOCAT, Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

EPHREM DUFRESNE AVOCAT, Bureau : Coin des Rues Royale et des Forges.

ALEXIS L. DESAULNIERS AVOCAT, Rivière-du-Loup.

M. HONAN AVOCAT, Bureau. Coin des Rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

P. N. MARTEL AVOCAT, Rue Hart, (ancien bureau de MM. Desilets et Paumeton) 5 mai 1873

O. CARON AVOCAT, St. François du Lac.

F. E. N. Boucher, AVOCAT, St. François-du-Lac.

Dr. GERVAIS, Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY, Rue Bonaventure, résidence de M. S. Lottinville, avocat.

Adresses d'Affaires

I. L. CLAIR SYNDIC OFFICIEL, Bureau : rue Craig bâtisse du "Constitutionnel"

L. A. CAMIRAND NOTAIRE, Bureau : rue Craig, même bâtisse que le Constitutionnel

Geo. F. HART NOTAIRE, Bureau : rue des Forges.

FZKIEL M. HART & Fils Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des Rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie COURTIERS, Bureau : rue du Platon.

Jos. DENIVERVILLE HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA HUISSIER, Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU, 1803 - ETABLIE EN - 1803

BUREAU EN CHEF : Rue Old Broad, et 16 Pall M. LONDRES. AGENCE POUR LE CANADA: 64 et 65, rue St. François-Xavier, MONTRÉAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ : £1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice Cns. Demours, WILL. A. RISTOUR, Agent, Agent général pour le Canada. Trois-Rivières, 1 novembre 1870

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Contre l'Incendie des Edifices Isolés du Canada.

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'émettre des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la compagnie.

ALEXANDRE MCKENZIE, Ecn., M. P. Président. EPHREM DUFRESNE, Agent. Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain. Trois-Rivières, 22 novembre 1871

J. B. RENAUD & Cie., IMPORTATEURS DE

Pierre à Moulanges de France No. 26 Rue St. Paul, Québec, Ont constamment en mains un assortiment complet de

MOULANGES A BLE ET A AVOINE Fuites de la meilleure Pierre de France, MEULES D'ECOSSE A PERLER L'ORGE MEULES A ECALER L'AVOINE.

Pierre à Moulanges Importée de France. Agence à Montréal : F. LARIN - BUREAU DE L'HON. Ls. RENAUD. No. 38, Rue des enfants trouvés, vis-à-vis le marché Ste. Anne. Québec, 2 Septembre 1872.

Annaes Diverses

1er MAI 1873,

M. L. E. BATTEGAY, Successeur à S. McCLUNG

HORLOGER - BIJOUTIER



HORLOGER - BIJOUTIER

Prend plaisir d'offrir ses sincères remerciements à ses nombreux amis et patrons pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé pendant l'année écoulée et étant décidé de continuer, remercie leur approbation comme par le passé.

A l'honneur de leur annoncer

QU'IL OUVRIRA LE PREMIER MAI 1873

un assortiment immense nouveau et complet de BIJOUTERIES, HORLOGERIES, Etc.

QU'IL A CHOISI ET IMPORTE LUI-MEME.

L'avantage de ses relations "Européennes" lui permettra d'exécuter dans le plus bref délai, les commandes spéciales pour montre ou bijoux, qu'on voudra bien lui confier.

Il continuera de donner des SOINS PERSONNELS aux réparations de MONTRES, HORLOGES ET BIJOUX, qu'on lui confiera.

PEAUX DE MOUTON!

PEAUX DE VEAU !!

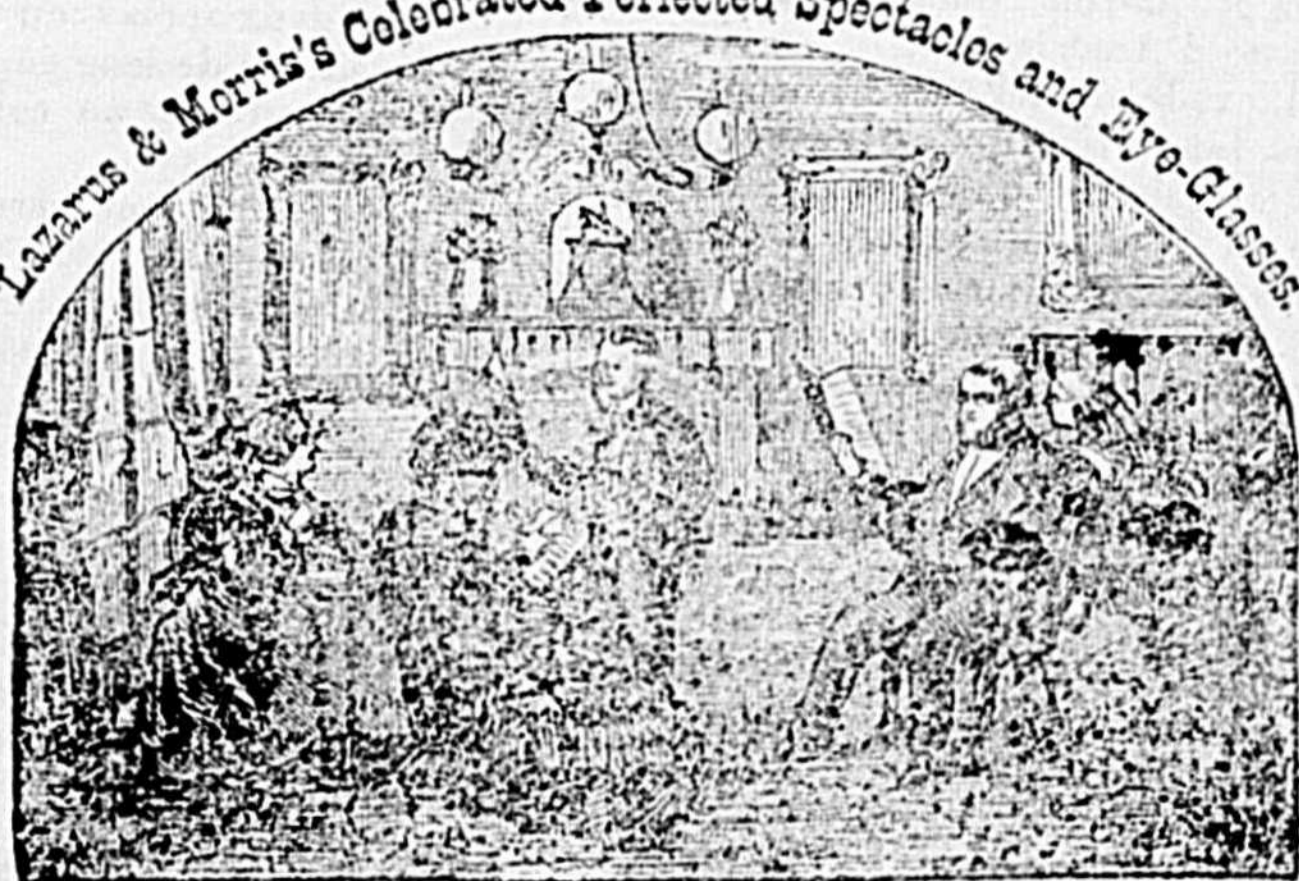
ON ACHETE, pour argent comptant, les PEAUX de MOUTON Crues avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX DE VEAU.

ON ACHETE TOUJOURS, pour exporter en Europe, les VISOUS, MARTRES, PEKANS, OURS, LOUTRES, CASTORS, RENADS Rouges, Argentés, Noirs, Croisés, RATS MUSQUES, BETES PUANTES, Etc., Etc.

ON PAIERA LES PLUS GROS PRIX CHEZ

HENRY M. BALCEB

Trois-Rivières, Janvier 1873.



ARE THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION. Their Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the exact requirements of all who need Optical aid.

W. A. J. WHITEFORD

HORLOGER ET BIJOUTIER, Rue Notre-Dame,

Seul Agent pour Trois-Rivières

Trois-Rivières, juin 1872.

Feuilleton du Constitutionnel.

LE PIRATE DU ST. LAURENT

CINQUIEME PARTIE.

JALOUSIE CONTRE AMOUR.

XII.

(SUITE.)

S'étant mis à l'œuvre, ils écartèrent l'arbre. Puis, l'Irlandais revint vers la voiture, se hissa sur le marchepied et dit à Maigret :

— Jurez-moi, sur le salut de votre âme, que jamais vous parlerez de notre rencontre ici.

— Je le jure, répliqua Alphonse. — Puis-je aussi compter sur la parole de cette demoiselle ?

— Oh ! oui, s'écria vivement Angèle.

— C'est bien, dit Mike ; allez !

— Aussitôt la calèche s'éloigna à fond de train. Mais, elle n'avait pas fait un mille, que deux coups de feu ébranlèrent tous les échos de la montagne.

— Ciel ! entendez-vous ? balbutia la jeune fille.

— Soit qu'il fût brisé par la diversité de ces secousses successives, soit qu'il fût absorbé par ses réflexions, le charpentier n'entendit ni les détonations lointaines, ni l'apostrophe de son amie.

XIII.

Sur la Côte-des-Neiges, pour entrer chez M. Jobinet (où il doit trouver un asile) et faire connaissance avec ce personnage.

M. Jobinet est Français d'origine ; il réside au Canada depuis une quarantaine d'années, y a fait une belle fortune dans le commerce des chevaux, et jouit en ce moment, de douze lustres bien sonnés. Nul symptôme de caducité n'accompagne sa vieillesse, riche de verveur, de force, et d'élasticité.

M. Jobinet, dans ses rapports de maquignonnage avec les Yankees, s'est pénétré de l'excellence des institutions libérales ; aussi le cite-t-on à dix milles à la ronde, comme un homme de progrès ; mais, M. Jobinet possède de bons lots de terre au soleil trois maisons à la ville, une à la campagne, des louis d'or, "en veux-tu, en voilà," et personne ne s'avise de contrecarrer M. Jobinet. Quand on est gré comme lui, disent les habitants, on a bien le droit d'prendre le vent qu'on veut.

M. Jobinet avait été le fournisseur de Pierre Morlaix. Carion, la Brune, ces incomparables bêtes, dont le souvenir attachait encore des larmes aux yeux du charretier, étaient sorties du haras de M. Jobinet. Pas besoin d'ajouter, après cela, que Pierre avait le sus-dit M. Jobinet, une estime mêlée de vénération et de respect. Les deux célibataires — car M. Jobinet était demeuré fidèle à St. Nicolas, en dépit de toutes les séductions — vidaient quelques flacons de vieux vin français, chaque fois que des affaires appelaient Pierre Morlaix à la Côte-des-Neiges. Leur attachement réciproque avait cru en raison de la somme d'expansion que leur avait procuré la bouteille.

Un jour, M. Jobinet s'aperçut qu'il était trop seul. Il pria son ami Pierre de vouloir bien lui confier Angèle, jeune fille que le charretier avait adoptée. Mais celui-ci secoua la tête :

— Voyez-vous, m'sieur, dit-il, n'était que moi je consentirais, mais Angèle refusera. L'enfant est fière, ah ! dame !

— Amène-là moi, je la déciderai.

Morlaix amena Angèle le lendemain. L'ex-maquignon lui soumit ses propositions :

— Demeurez avec moi, mademoiselle ; je vous traiterai comme j'aurais traité ma pauvre fille, si j'en avais eu une ; me voici vieux ; hé ! hé ! la mort approche, je suis sans héritier direct, etc.

Ses tentatives furent infructueuses. Angèle ne voulait rien devoir à personne : elle rejeta poliment les offres brillantes de M. Jobinet. Tout ce qu'il put obtenir d'elle, c'est qu'elle viendrait chaque dimanche "s'ennuyer" (ce fut son expression) auprès de lui.

Angèle tint parole, et au lieu de s'ennuyer avec l'ancien marchand de chevaux, elle trouva tant de charmes dans sa conversation, qu'elle lui renouvela scrupuleusement ses visites, chaque semaine.

M. Jobinet avait reçu une éducation passable dans sa jeunesse. Plus tard "il avait roulé sa bosse" sur trois parties du monde.

A défaut d'érudition, il était doué d'une mémoire heureuse, d'un jugement sain, et avait largement profité de ses voyages pour étudier les hommes et les choses. Quelques grains de sel, dont il savait, à propos, assaisonner ses récits, en relevaient la saveur et soutenaient l'attention de ses auditeurs.

La fréquentation du bon vieillard profita beaucoup à Angèle ; et M. Jobinet ne tarda guère à concevoir pour l'adorable jeune fille, cette tendresse idolâtre, que les gens âgés conçoivent habituellement pour les derniers fruits de leur sénilité ou pour ceux qui parviennent à ranimer la flamme agonisante de leur affection.

Alors, il supplia notre ami de renoncer à ses travaux manuels, et de prendre part aux richesses qu'il avait amassées. Il essaya de faire jouer en elle les ressorts de la vanité — les deux mobiles principaux des femmes ; — tout fut inutile.

Il dut s'incliner devant l'obstination de la jeune fille.

La jeune fille se bâta de raconter les aventures de son protégé.

— C'est grave, dit M. Jobinet ; mais il n'y a pas à hésiter. Les domestiques ne sont pas encore debout. Nous le déposerons provisoirement dans la chambre bleue. Elle donne sur le jardin. On le passera par la croisée. Dans la journée, j'aviserai... bien ; allons le chercher.

M. Jobinet sortit immédiatement.

Au bout de cinq minutes Alphonse Maigret fut établi dans la chambre bleue, sur un lit qu'Angèle s'était empressée de lui dresser.

— A présent, dit le vieillard à la jeune fille, je vais vous reconduire, afin de détruire les soupçons que pourrait faire naître votre venue ici et donner des ordies pour que M. Maigret ne soit pas troublé durant mon absence.

viendrait chaque dimanche "s'ennuyer" (ce fut son expression) auprès de lui

Angèle tint parole, et au lieu de s'ennuyer avec l'ancien marchand de chevaux, elle trouva tant de charmes dans sa conversation, qu'elle lui renouvela scrupuleusement ses visites, chaque semaine.

M. Jobinet avait reçu une éducation passable dans sa jeunesse.

Plus tard "il avait roulé sa bosse" sur trois parties du monde.

A défaut d'érudition, il était doué d'une mémoire heureuse, d'un jugement sain, et avait largement profité de ses voyages pour étudier les hommes et les choses.

Quelques grains de sel, dont il savait, à propos, assaisonner ses récits, en relevaient la saveur et soutenaient l'attention de ses auditeurs.

La fréquentation du bon vieillard profita beaucoup à Angèle ; et M. Jobinet ne tarda guère à concevoir pour l'adorable jeune fille, cette tendresse idolâtre, que les gens âgés conçoivent habituellement pour les derniers fruits de leur sénilité ou pour ceux qui parviennent à ranimer la flamme agonisante de leur affection.

Alors, il supplia notre ami de renoncer à ses travaux manuels, et de prendre part aux richesses qu'il avait amassées.

Il essaya de faire jouer en elle les ressorts de la vanité — les deux mobiles principaux des femmes ; — tout fut inutile.

Il dut s'incliner devant l'obstination de la jeune fille.

La jeune fille se bâta de raconter les aventures de son protégé.

— C'est grave, dit M. Jobinet ; mais il n'y a pas à hésiter. Les domestiques ne sont pas encore debout.

Nous le déposerons provisoirement dans la chambre bleue. Elle donne sur le jardin. On le passera par la croisée. Dans la journée, j'aviserai... bien ; allons le chercher.

M. Jobinet sortit immédiatement.

Au bout de cinq minutes Alphonse Maigret fut établi dans la chambre bleue, sur un lit qu'Angèle s'était empressée de lui dresser.

— A présent, dit le vieillard à la jeune fille, je vais vous reconduire, afin de détruire les soupçons que pourrait faire naître votre venue ici et donner des ordies pour que M. Maigret ne soit pas troublé durant mon absence.

(A Continuer.)



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIÈRES 18 JUIN, 1873.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de constater que l'assemblée des actionnaires de la compagnie de fer de la Rivière Nord...

Cette décision des actionnaires met en fin un terme à tous les débats et le temps n'est plus maintenant d'examiner si le contrat aurait pu être fait à des conditions plus avantageuses ou non.

Ce contrat, tout en nous assurant la confection de l'embranchement des Piles dans un temps un peu plus éloigné...

Si tel est le cas il ne nous reste plus qu'à veiller attentivement aux \$100,000 de la ville que la corporation ne doit pas laisser aller dans le comté de Champlain...

Proposé par le Dr. Marsden, secondé par J. K. Boswell et résolu: Attendu qu'à une assemblée du bureau de direction de la compagnie, ajournée du 4 au 7 juin courant...

Attendu que par les dites résolutions le président est autorisé et chargé d'exécuter, sujet à l'approbation du bureau, un contrat modifié ou supplémentaire avec les parties au premier contrat daté du 5 avril 1872...

Attendu que par un acte exécuté hier à Québec devant M^{re} Parkin, notaire, le dit contrat a été signé et dûment exécuté par le président de la compagnie d'une part et par Samuel L. Keith...

Un journal du Nouveau-Brunswick annonce que l'hon A. J. Smith a accepté le poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick qui a été offert durant la dernière session.

A une réunion des députés de la province de Québec, appartenant au parti conservateur, tenus à Montréal, le jour des funérailles de Sir George, M. Langovin a été unanimement choisi comme successeur de M. Cartier dans la direction des affaires politiques de notre province.

La démolition de Montréal aux funérailles de Sir George Étienne Cartier a été belle, imposante. Toute la grande métropole était sur pied et des délégations étaient venues de toutes les parties de la confédération.

Les restes mortels de Sir George ont été déposés au cimetière de Notre Dame des Neiges, sur la montagne, à côté du monument de la Société St. Jean-Baptiste.

Une dépêche de Halifax mande que l'hon M. Archibald, ancien lieutenant-gouverneur de Manitoba, remplacera probablement l'hon. M. Howe comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Becose.

NOTES LOCALES.

La date des grandes courses de Trois-Rivières a été changée à raison des grandes courses d'Ontario qui se font le 1er le 2 et le 3 juillet.

Un violent orage a éclaté lundi dernier vers cinq heures P. M. et s'est fait sentir croyons-nous, dans toutes les parties du district.

Un jeune homme de vingt et un ans, du nom de Pierre Beaumier, de St. Grégoire, côté nord-est de la Rivière Godfroy, a été tué par la foudre.

Un mille plus loin, le tonnerre a tombé sur une autre maison; personne n'a été tué, mais une femme a été blessée aux parties qui auraient touché à la chaise, si elle avait été assise.

Le cadavre d'un noyé inconnu a été trouvé dans la rivière Shawenigan hier. Un autre noyé, également inconnu, a été retrouvé aux Piles.

Le choléra vient de faire son apparition à New-York où il exerce déjà ses ravages. Nous avons tout lieu de craindre qu'il ne vienne nous visiter.

Un homme du nom de M. Cassidy, C. R. M. P. P. ce matin, dans la grande Rivière Machiche, près de la manufacture de laine.

Il y aura à St. Grégoire, des courses au trot mardi et mercredi, le 24 25 juin courant.

M. Cassidy est né à St. Jacques comté de Montcalm, en 1827, de parents irlandais qui avaient émigré au Canada. Il fit de brillantes études au Collège de l'Assomption, et embrassa la carrière du droit où il devait acquies une grande réputation.

En 1863, le ministre McDonnell Dorion ayant succédé au ministère, Sicotte, le poste de Solliciteur-général pour le Bas-Canada fut offert à M. Cassidy qui refusa.

Aux dernières élections fédérales plusieurs candidatures lui furent offertes; mais il refusa de céder aux instances qui furent faites auprès de lui. Sentant que sa santé était ruinée, il ne voulut point s'exposer à l'agitation d'une lutte qui eût été son coup de mort.

Aux élections municipales de 1873, M. Coursol ayant refusé de se laisser réélire, on jeta les yeux sur M. Cassidy qui reçut le témoignage éclatant d'une élection unanime. Quelque temps après, il était choisi comme président par la société nationale St. Patrice.

Le corps restera exposé à la demeure du défunt jusqu'à mardi soir. Les personnes qui désireront aller prier auprès du cercueil sont invitées à s'y rendre.

On lit dans le Métis.

Les traités nous arrivent des différents points de l'Ouest et nous apportent des nouvelles plus précises de la fameuse invasion des Sioux. D'après leur rapports, les Sioux n'ont pas d'intentions hostiles contre Manitoba, ou aucun autre établissement anglais.

Voici les faits: Un bon nombre de Sioux ont effectivement passé la frontière et se sont réfugiés sur le territoire anglais. Mais ils se tenaient paisibles. Trinqués par les troupes américaines, ils craignaient d'indisposer le gouvernement anglais contre eux, de peur de se trouver ensuite entre deux feux.

Les Sioux enchantés de la nouvelle, et comme la plupart se croient grands hommes, il en vient un bon nombre trouver le Délégué du Gouvernement. Lorsqu'ils sont arrivés, l'hon. M. Breland leur dit qu'il est envoyé pour leur parler au nom du Gouvernement, et que la Reine reconnaît pour ses enfants et aime beaucoup tous les sauvages des prairies.

C'est là en substance le discours que l'hon. Délégué a tenu aux Sioux. Ceux-ci en ont été encore plus enchantés. Nous craignons d'être chassés, dirent-ils; on nous invite, et on nous offre des présents. Nous sommes bien là. Si le gouvernement anglais fait ces démarches, ce n'est pas par affection pour nous; c'est qu'il nous craint.

Bien que nous n'ayons pas à craindre d'être attaqués par les Sioux, la démarche de l'hon. M. Breland n'en a pas moins eu un résultat peu intéressant. Nous avions compris qu'il était envoyé par le gouvernement Canadien uniquement pour s'enquérir de l'état des choses, voir l'attitude des Sioux, tâcher de connaître leurs intentions, s'assurer si les rumeurs d'invasion de leur part étaient fondées, et faire un rapport sur le tout.

— Sous ce titre, le World publie un article qui contient, à côté d'exagération humoristiques, une certaine somme de vérité. Nous n'aurions pas écrit tout ce que dit le World; mais, tout en laissant à celui-ci le mérite et la responsabilité de sa franchise, il nous paraît curieux de reproduire cette petite étude de mœurs.

— L'exode annuel vers l'Europe a commencé. Les navires qui arrivent débarquent leurs cargaisons d'émigrants venus ici parce qu'ils ont leur fortune à faire. Les navires qui partent sont chargés de touristes aisés qui ont une fortune à dépenser à l'étranger.

— Ce n'est pas parce qu'il n'en coûte pas plus cher d'aller en Europe que de passer l'été aux eaux d'Amérique, que Mme Nouveau-Riche traîne à Paris son mari estimable, mais peu présentable; c'est parce qu'elle sait que dans la colonie américaine de Paris, il suffit d'être Américain pour nuire des relations avec des relations avec des gens qu'elle n'aurait jamais pu fréquenter ici.

— Le malheureux jeune homme laisse un père et une mère dans la plus profonde affliction. Il était âgé de 23 ans. — L'Evenement.

— Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Robitaille, N. P. père de l'hon. M. Robitaille et un ancien citoyen du district de Montréal, ayant exercé sa profession dans la paroisse de Varennes, où il éleva sa famille. C'était un homme de bien, qui ne laisse que de bons souvenirs et dont le moindre mérite n'est pas d'avoir su former pour le service de la patrie, un digne et noble citoyen à la douleur duquel nous nous associons de tout cœur.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

Y a au fond tout cela un sentiment admirablement juste et digne de républiquain, mais il n'est pas moins vrai que l'on fait peu à peu "la colonie américaine" de Paris le lieu de la vulgarité américaine, un des de Botany Bay pour les gens exilés de la bonne société de New-York.

— Le meurtre des plus horribles a été commis jeudi matin, à Hamilton, par T. Fields, ouvrier anglais dans les usines de la compagnie du Grand Occidental. Du bonne heure, il se querrela avec sa femme parce qu'elle ne voulait pas lui donner d'argent pour continuer ses débauches.

Après cet acte barbare, le meurtrier alla se livrer à la police, en disant qu'il avait tué sa femme et ses deux enfants. La femme est à l'hôpital en proie au délire, et on doute qu'elle en revienne.

— On nous écrit de la Rivière-du-Loup, (En bas), 13 juin: M. Emile Bonneau vient de venir passer quelques jours dans notre paroisse; à une réunion où assistaient les principaux habitants et cultivateurs, MM. A. Desaulniers, Georges Caron, Migneault Lambert, etc., il a exposé le but de sa visite qui du reste avait été sollicitée par ces messieurs: les explications qu'il a données au sujet de la culture de la betterave ont complètement satisfait ses auditeurs; et il est plus que probable que dans le printemps prochain la compagnie de sucre de betteraves établira une agence chez nous, car les cultivateurs ont promis de mettre en betteraves au moins 2,000 arpents.

— En attendant le coup de foudre qui avait frappé l'Eglise de St. Ours, M. Césaire de Blois, de St. Roch de Richelieu, qui demeure vis-à-vis cette église quelques arpents plus bas, se leva aussitôt et courut à un des chassés de sa maison qui avait un terrain à peu près de sa maison. Les têtes de chassés dans lequel se trouvait M. de Blois furent en même temps détachés du cadre et lancés dans la place, le chassé ouvert, puis M. de Blois fut terrassé par choc. Il s'en ressentit toute la journée du lendemain, mais aujourd'hui il est bien.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— On rapporte un singulier cas d'empoisonnement à St. Jean. Un médecin, mandé en toute hâte auprès d'une famille composée de six à sept personnes, les aurait toutes trouvées en proie à des symptômes les plus alarmants d'empoisonnement. Et après examen, il aurait découvert que quelques jours auparavant on avait fait fondre du plomb dans une théière au fond de laquelle serait restée une once de métal, et qu'on aurait continué de préparer le breuvage de la famille dans ce pot.

— On nous écrit de la Rivière-du-Loup, (En bas), 13 juin: M. Emile Bonneau vient de venir passer quelques jours dans notre paroisse; à une réunion où assistaient les principaux habitants et cultivateurs, MM. A. Desaulniers, Georges Caron, Migneault Lambert, etc., il a exposé le but de sa visite qui du reste avait été sollicitée par ces messieurs: les explications qu'il a données au sujet de la culture de la betterave ont complètement satisfait ses auditeurs; et il est plus que probable que dans le printemps prochain la compagnie de sucre de betteraves établira une agence chez nous, car les cultivateurs ont promis de mettre en betteraves au moins 2,000 arpents.

— En attendant le coup de foudre qui avait frappé l'Eglise de St. Ours, M. Césaire de Blois, de St. Roch de Richelieu, qui demeure vis-à-vis cette église quelques arpents plus bas, se leva aussitôt et courut à un des chassés de sa maison qui avait un terrain à peu près de sa maison. Les têtes de chassés dans lequel se trouvait M. de Blois furent en même temps détachés du cadre et lancés dans la place, le chassé ouvert, puis M. de Blois fut terrassé par choc. Il s'en ressentit toute la journée du lendemain, mais aujourd'hui il est bien.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— On dit que les orléanistes avaient espéré que la fusion des partis monarchiques se ferait de leur profit et que le duc d'Angoulême aurait été accepté comme président de la république, s'il avait voulu s'engager à travailler au profit de la légitimité. Mais c'était demander aux orléanistes plus qu'ils ne sont prêts encore à accorder; les horreurs de la guerre civile et la terreur pourraient seuls les décider à sacrifier leurs prétentions.

— On nous écrit de la Rivière-du-Loup, (En bas), 13 juin: M. Emile Bonneau vient de venir passer quelques jours dans notre paroisse; à une réunion où assistaient les principaux habitants et cultivateurs, MM. A. Desaulniers, Georges Caron, Migneault Lambert, etc., il a exposé le but de sa visite qui du reste avait été sollicitée par ces messieurs: les explications qu'il a données au sujet de la culture de la betterave ont complètement satisfait ses auditeurs; et il est plus que probable que dans le printemps prochain la compagnie de sucre de betteraves établira une agence chez nous, car les cultivateurs ont promis de mettre en betteraves au moins 2,000 arpents.

— En attendant le coup de foudre qui avait frappé l'Eglise de St. Ours, M. Césaire de Blois, de St. Roch de Richelieu, qui demeure vis-à-vis cette église quelques arpents plus bas, se leva aussitôt et courut à un des chassés de sa maison qui avait un terrain à peu près de sa maison. Les têtes de chassés dans lequel se trouvait M. de Blois furent en même temps détachés du cadre et lancés dans la place, le chassé ouvert, puis M. de Blois fut terrassé par choc. Il s'en ressentit toute la journée du lendemain, mais aujourd'hui il est bien.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

— Une jeune fille, d'une respectable famille de Montréal, a été retirée l'autre jour par la police d'une maison de prostitution à Québec. Elle avait quitté depuis une semaine la demeure paternelle et sur un mandat obtenu par ses parents elle a été arrêtée.

— Une dépêche reçue du camp de Boyle, nous dit que le capitaine Jack souffre beaucoup de la détention forcée qu'on lui fait subir. La perte de la liberté l'affecte beaucoup et sa santé semble être loin d'être parfaite.

MARIAGE.

En cette ville, hier soir, à la résidence du père de la mariée, M. Thomas McDougall, géant de la Banque de Québec, à Montréal, a épousé Mademoiselle Helen Baptist, fille de M. George Baptist, commerçant de bois.

Arthur Turcotte, Ecr. avocat de la cité de Trois-Rivières.

Monsieur, Nous, sous-signés, électeurs municipaux du quartier Ste. Ursule, en cette cité, vous prions de vouloir bien vous porter candidat, aux prochaines élections municipales, pour nous représenter dans le Conseil-de-Ville.

Confiants que vous accepterez, nous nous engageons à vous supporter et à faire tout en notre pouvoir pour assurer votre élection.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos dévoués serviteurs etc.,

- Trois-Rivières, 9 Juin 1873. B. Doucet, L. E. Gervais, G. A. Goun, Édouard Ross, P. E. Paquet, Édouard Dugré, Charles Bréard, C. J. O. Legendre, W. A. J. Whiteford, Alexandre Beilieu, E. Lafontaine, Pierre Lafontaine, P. A. Boudreau, Joseph Hébert, Adolphe Balcer, Louis Germain, Édouard Parent, Jules LeBeuf, P. L. Hébert, Joseph Tonpin, Georges Richardson, Joseph Carbone, Cyrille Houlo, Michel Better, Pierre Gouin, Baptiste Raymond, Isaac Lor, Euchariste Légaré, Jos. Ph. Panneton, F. X. Panneton, W. Stoddard, M. E. Hardy, Louis Robitaille, M. E. Hardy, S. Lotinville, Jules Hart, Charles H. Godby, E. F. Brostler, Louis Bergeron, André Pleau fils, A. Messieurs, B. Doucet, L. E. Gervais, G. A. Goun et autres...

Je me rends volontiers à la demande que vous me faites, de me porter candidat, aux prochaines élections municipales, pour vous représenter, dans la Corporation de cette cité. La candidature que vous m'offrez et que vous voulez bien vous engager à supporter, est pour moi, un témoignage d'estime et de confiance, qui m'honore.

Les efforts que vous promettez de faire m'assurent d'avance le succès de cette candidature. Je l'accepte.

En vous remerciant de l'honneur que vous voulez me confier, je puis vous promettre, Messieurs, si je suis élu, de travailler énergiquement à promouvoir les intérêts de la ville et du Quartier Ste Ursule en particulier, et me rendre digne du mandat que vous voulez bien me confier.

Veuillez me croire, Messieurs, Votre tout dévoué Serviteur, ARTHUR TURCOTTE.

Trois-Rivières, 18 Juin 1873.

Récompense offerte.

Une boîte à crackers, contenant environ 75 vgs. de flannels et plaid à chemises, par coupons de 9 à 18 vgs. a été perdue dans le cour du mois d'avril dernier par l'un des charcutiers de St. Maurice à Trois-Rivières. Une récompense libérale sera donnée à celui qui rapportera cette boîte ou pourra en donner quelques informations à l'Hotel St. Maurice. S'adresser à JOSEPH DUFRESNE père, propriétaire, Trois-Rivières 18 Juin 1873.

Annonces Nouvelles

CHEMIN DE FER DE Philipsburg, Farnham ET YAMASKA. BUREAU DU SECRETAIRE.

Philipsburg, 16 juin 1873. L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie du Chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska sera tenue à l'Hôtel Montclair...

PHILIPSBURG, FARNHAM AND YAMASKA RAILWAY. SECRETARY'S OFFICE.

Philipsburg, June 16th 1873. The adjourned general meeting of the Shareholders of the Philipsburg, Farnham and Yamaska Railway Company will be held at the Montreal Hotel in the City of St. Hyacinthe...



CORPORATION DES TROIS-RIVIERES. Vente de Lots à Batir SUR LA NOUVELLE RUE BUREAU. Avis Public.

Est par le présent donné que LUNDI, le 30 de JUIN courant, à 10 HEURES de l'avant-midi, il sera procédé, sur les lieux, à la vente par en de 80 emplacements situés sur la nouvelle RUE BUREAU, dans la Commune de cette Ville...

LA BANQUE DE TROIS-RIVIERES.

Avis est par le présent donné que les livres d'actions de la Banque des Trois-Rivières, seront ouverts au Bureau de Mess. E. M. Hart & fils, au coin des rues Notre-Dame et Alexandre, en la cité de Trois-Rivières, du 2 Juillet prochain...

Gollège des Trois-Rivières. La distribution solennelle des prix aura lieu MARDI, le 1er Juillet à 8 hrs. A. M. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.

Acte de Faillite 1869, Dans l'affaire de THOMAS CONNOLLY. FAILLITE Je soussigné fondé de procuration, donne avis que toute personne endettée envers la personne de son THOMAS CONNOLLY, doit venir payer de suite, autrement je prendrai des procédures légales contre elle.

AVIS. Le soussigné donne par le présent avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée par qui que ce soit, sans un écrit signé de sa main. O. R. L'HEUREUX, Trois-Rivières 9 Juin 1873.

Annonces Nouvelles.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Cour de Circuit. Le septième jour de Juin mil huit cent soixante-trois. EN VACANCE: No. 456.

ALME BÉNÉ, ci-devant de la paroisse de St. Célestin, actuellement de la paroisse de St. Guillaume, cultivateur. DEMANDEUR.

FRANÇOIS LABARRE, cultivateur, de la paroisse de St. Célestin. DÉFENSEUR.

Sur motion de J. F. V. Bureau, Sec. Avocat, Procureur du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Magloire Martin un des Huitiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure, au dos de la Sommation en cette Cause et par l'adjudicataire produit que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, il est ordonné que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le journal appelé Le Constitutionnel et deux fois en langue anglaise dans le journal appelé The Lumberman, tous deux publiés en la Cité de Trois-Rivières, de comparaître en cette Cause et de répondre à la sommation ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

(Conté), P. X. GUILLET, Député Greffier Cour de Circuit District de Trois-Rivières. Trois-Rivières, 16 Juin 1873.

Acte concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de MACAIRE DÉNECHAUD & JOHN BENJAMIN HAMILTON RICKABY, ce dernier émancipé d'âge par autorité de justice assisté de Sieur WILLIAM THÉOPHILE RICKABY, son père et son curateur qui lui présent l'aurorise bien et dûment à l'effet des présentes, tous de cette dite cité de Trois-Rivières, les dits MACAIRE DÉNECHAUD & JOHN BENJAMIN HAMILTON RICKABY, faisant affaire et commerce ensemble en société comme marchands épiciers sous les noms et raison de DÉNECHAUD & RICKABY, en la susdite cité, Faillite. Les faillites m'ont fait un casion de leurs biens; les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau en cette cité, rue Craig, Mercredi le vingt-cinquième jour de Juin courant, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIRE, Syndic provisoire, Trois-Rivières 11 Juin 1873.

EDOUARD DUPONT, CORONNIER. Marchand de Chaussures. Informe ses pratiques et le public qu'il a transporté sa boutique et son magasin de chaussures dans la MAISON DE M. RYAN, sur la rue Notre-Dame, la deuxième porte des Salles d'Encaun. Il profite aussi de la même occasion pour annoncer qu'il a un assortiment de chaussures à la meilleure qualité et des formes les plus élégantes.

POUR DAMES HOMMES ENFANTS Les chaussures faites sur commande seront toujours exécutées avec le même soin que par le passé. Trois-Rivières, 5 Mai 1873.

HOTEL RICHELIEU, TENU PAR J. Be. TROTTIER, Rue Badeau. M. J. B. TROTTIER, plus connu sous le nom de BISMARCK, ancien commis chez M. Farmer, informe le public qu'il a pris possession de l'Hotel Richelieu, ci-devant tenu par M. Louis Bergeron. C'est là qu'il distribue aujourd'hui les cocktails à plus cherché liés et des John Collins qui ont une réputation.

Repas servis à tout s les heures. Il y aura toujours des hommes pour attendre les voyageurs à l'arrivée des Bateaux à Vapeur et rien ne sera négligé de ce qui pourra donner confort et satisfaction à ceux qui voudront bien honorer de leur patronage l'Hotel Richelieu. Il s'agit d'y aller voir. Trois-Rivières, 21 avril 1873. 6 m.

USEZ VOUS! Toute personne ayant des loyers et des loyers à payer, n'aura qu'à envoyer par lettre recommandée, leur adresse au soussigné. Occupation facile et honorable, propre à tous les goûts et particulièrement aux. JAMES—\$2 à \$10 par jour sans risque, ni dépense. C. L. BOAS, Montréal. Trois-Rivières, 13 Janvier 1873.

Annonces Nouvelles

AU PRIX COUTANT!! W. A. J. WHITEFORD Horloger et Bijoutier

Etant décidé à l'avenir d'importer directement d'Europe toutes ses bijouteries et orfèvreries, vendra désormais, au PRIX COUTANT tout ce qu'il possède aujourd'hui dans son magasin. Une visite est respectueusement sollicitée. Trois-Rivières, 28 avril 1873.

BANQUE UNION DU BAS-CANADA

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QU'UN DIVIDENDE DE Quatre par Cent

Sur capital payé de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et sera payable au Bureau Principal et les Branches de la Banque le 1er et après MERCREDI, le 2ème jour de JUILLET prochain.

Le LIVRE DE TRANSFER sera clos, du 16 au 30 juin prochain les deux jours inclus L'Assemblée Générale Annuelle Des actionnaires aura lieu à la BANQUE MERCREDI le 9 JUILLET. Le Intendant sera occupé à midi.

Par ordre du Bureau. P. MACLEWEN, Caissier.

Quebec, 30 mai 1873

AVIS.

Il y aura ce soir à 8 heures une réunion des membres du comité de Régis de la société St. Jean-Baptiste de cette ville, à l'Hotel-de-Ville à 7 heures pas.

P. A. BOUDREAU, Secrétaire. Trois-Rivières 9 Juin 1873.

AVIS

Monsieur Capelle Sommaripa, professeur diplômé, récemment arrivé de France, à l'honneur d'informer les habitants de Trois-Rivières qu'il donnera des leçons de langue française, de tenue des livres, d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie d'arpentage, d'histoire, de géographie, etc.

Les personnes désireuses d'y assister sont priées de se faire inscrire chez Monsieur Dufresne, libraire, rue Notre-Dame.

Les leçons se donneront à partir du 9 courant les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, huit à dix heures du soir dans un local dont l'adresse sera notifiée plus tard. CAPELLE SOMMARIPA, Trois-Rivières 6 Juin 1873.

Avis Public.

Est par le présent donné que les REVENUS des MARCHES de cette Cité, seront Vendus séparément par ENCAUN PUBLIC, SAMEDI, le 24 JUIN, à 10 heures A. M. A la porte de la Rue des Forges du Marché aux denrées, aux conditions suivantes savoir: Les acquéreurs des dits marchés rempliront les devoirs de clercs de marchés sous le contrôle de la Corporation et du comité des marchés, et se conformeront aux règlements des marchés.

Les acquéreurs donneront bonne et suffisante caution à la satisfaction du Conseil. L'acquéreur du marché aux denrées fera enlever la neige du dit marché à ses frais.

Les revenus devant être vendus seront ceux des Pesées et des Taxes journalières imposées par les règlements des marchés.

Le prix de départ seront annoncés le jour de la vente. Immédiatement après la vente des revenus des dits marchés, il sera procédé, au même endroit, à la vente des états des bouchers aux conditions qui seront alors annoncées.

Aucune personne qui serait endettée envers la Corporation pour arriérés sur les loyers d'aucuns des susdites revenus, les états des bouchers et ceux de la Petite Halle, ne pourra enchérir lors des dites ventes ni devenir adjudicataire.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier. Trois-Rivières, 4 Juin 1873.

AVIS.

GEORGES BALCER, IMPORTATEUR COMMISSIONNAIRE, A transféré son office et ses magasins de la bâtisse de M. HENRY M. BALCER, dans celle occupée par Mrs. E. M. HAUT & fils, coin de la RUE NOTRE-DAME & ALEXANDRE.

Les MARCHANDS et surtout ceux de la compagnie trouveront toujours chez lui un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE, LAINGE, BONNETTERIE, MERCIERIE, COUTELLERIE, ARTICLES DE PIÈTE ET DE BUREAU SPÉCIALITE POUR FUMEURS. Etc., Etc., Etc. A des avantages réels et aux conditions faciles. EN GROS SEULEMENT. Trois-Rivières, 1er Mai 1873.

Annonces Diverses.

ELECTIONS DE LA CITE DE TROIS-RIVIERES.

Avis Public est par le présent donné que deux assemblées des habitants de la Cité, qualifiés à voter à l'élection du Maire et à celle des Conseillers Municipaux, se tiendront, LUNDI, le septième jour de juillet prochain: La première, à neuf heures du matin, à l'Hotel de-Ville, au coin des rues Alexandre et Royale, à l'effet de procéder à la nomination d'un ou de plusieurs candidats à la mairie, et s'il n'y a qu'un seul candidat qui la et alors se présenta ou est proposé, alors la dite personne sera là et alors proclamé dument élu Maire par le président de la dite assemblée.

Le second aura lieu le dit jour, LUNDI, le septième jour de juillet prochain, à dix heures du matin, et continuera jusqu'à quatre heures de l'après-midi, dans chacun des quartiers de la Cité, savoir: Dans le quartier St. Philippe, dans la station du Feu No. 3, place de "La Fosse"; dans le quartier St. Louis, à l'Hotel de-Ville, au coin des rues Alexandre et Royale; dans le quartier St. Ursule, dans la maison occupée par la veuve Olivier Dugré, rue St. François-Xavier; dans le quartier Notre-Dame, dans la station du Feu No. 2, au coin des rues Royale et Modeste, afin de procéder à l'élection d'un Maire pour la dite Cité et d'un Conseiller pour chacun d'eux susdits quartiers pour remplacer F. X. Bellefeuille, éer, pour le quartier St. Philippe; J. H. M. Balcer, éer, pour le quartier St. Louis; L. E. Gervais, éer, pour le quartier St. Ursule; Prosper Beaumier, éer, pour le quartier Notre-Dame, qui sortent de charge.

Les Polls devront être ouverts pour cette fin aux lieux, jour et heures susdits pour recevoir la votation s'il y a lieu. Tout électeur, dans le quartier ou il résidera lors de l'élection, aura le droit de voter pour un Maire pour la dite Cité et pour un Conseiller pour son quartier, le tout suivant les dispositions de l'acte pour l'incorporation de la ville des Trois-Rivières et des différents actes qui l'amendent. Par l'acte de 1872, en amendement à l'acte d'incorporation, il est statué qu'aucune personne n'aura droit de faire enregistrer son vote, ni voter, si son nom n'est pas inscrit sur les listes des électeurs qualifiés à voter aux susdites élections municipales préparées pour chacun des quartiers de la dite Cité.

(Signé) JAMES SHORTTIS, Président. Trois-Rivières 3 Juin 1873.

Acte concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Cour Supérieure

Dans l'affaire de ONESIME BOURASSA, commerçant de la cité de Trois-Rivières, Failli. Le deuxième jour de Juillet prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir un décharge au vertu du dit acte.

ONESIME BOURASSA, J. M. DESILETS, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 28 Mai 1873.

Acte de Faillite de 1869. ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de ONESIME GADBOIS, commerçant de la ville de Nicolet, Failli

Je soussigné, Adolphe Odilon Houle, notaire public, de la paroisse de St. Célestin, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de me transmettre leurs réclamations d'hui à un mois.

A. O. HOULE, Syndic officiel. St. Célestin 19 Mai 1873.

AVIS La Société de Peinture et des Terres DE TROIS-RIVIERES. OFFRE EN VENTE

5,000 pieds BOIS de CONSTRUCTION 300 Cordes BOIS de CHAUFFAGE 2,000 PERCHES DE CÉDRE. 200 PIEUX " " S'adresser à PHIL GRAVEL. Trois-Rivières, 27 février 1873.

A vendre. Une maison, au village de Champlain (la propriété de Mme Vve Lanouette) avantageusement située pour le commerce, avec hangar, écurie, glacière et autres petites bâtisses, le tout attendant à la maison. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à MADAME LANOUILLE, ou à Gentilly au Dr. J. E. A. LANOUILLE, Trois-Rivières, 28 Mai 1873.

Banque de Québec. DEPARTEMENT D'EPARGNES DE TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps ou les dépôts seront retirés.

THOMAS McDUGALL, AGENT. Trois-Rivières, 17 mars 1873.

AVIS. Je soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée sans un écrit signé de ma main. CHAS. VADEBONCEUR. Trois-Rivières, 9 Mai 1873.

Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de JEAN BAPTISTE GAUTHIER, commerçant et hôtelier, de la cité de Trois-Rivières, Failli.

Je soussigné, Louis Brunelle, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains d'hui à un mois et de s'assembler au bureau de I. L. Clair, syndic officiel, en cette cité rue Craig, Lundi le 30 Juin prochain, à 10 heures A. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

LOUIS BRUNELLE, Syndic. Trois-Rivières 1 Mai 1873.

DEMEGAGEMENT Banque de Québec. Les bureaux de la Banque de Québec sont aujourd'hui dans la grande bâtisse, de H. M. Balcer, éer, rue Notre-Dame, près du Platon.

THOMAS McDUGALL, Trois-Rivières, 14 Mai 1873.

Annonces Diverses

Chaloupes de Plaisance Jos. DUFRESNE, fils RUE DU FLEUVE

Donne avis qu'il tient toujours à leur disposition, pour COURSE OU PROMENADE Ces embarcations élégantes et légères qui ont obtenu une si grande vogue à Montréal. Au besoin on fournit les hommes pour conduire les embarcations qu'une seule personne peut mener aisément. Trois-Rivières, 10 mai 1873.

Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de NAPOLEON MILETTE, commerçant, architecte et entrepreneur de la cité de Trois-Rivières, Failli.

Je soussigné, I. L. Clair, Syndic officiel, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations d'hui à un mois, et de s'assembler à mon bureau en cette cité, rue Craig, Mercredi le 2e jour de Juillet prochain, à 10 heures A. M., pour l'examen du failli et l'arrangement de la faillite en général. Le failli est notifié de s'y trouver.

I. L. CLAIR, Syndic. Trois-Rivières, 30 Mai 1873.

Acte concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Cour Supérieure

Dans l'affaire de ONESIME BOURASSA, commerçant de la cité de Trois-Rivières, Failli. Le deuxième jour de Juillet prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir un décharge au vertu du dit acte.

ONESIME BOURASSA, J. M. DESILETS, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 28 Mai 1873.

Acte de Faillite de 1869. ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de ONESIME GADBOIS, commerçant de la ville de Nicolet, Failli

Je soussigné, Adolphe Odilon Houle, notaire public, de la paroisse de St. Célestin, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de me transmettre leurs réclamations d'hui à un mois.

A. O. HOULE, Syndic officiel. St. Célestin 19 Mai 1873.

AVIS La Société de Peinture et des Terres DE TROIS-RIVIERES. OFFRE EN VENTE

5,000 pieds BOIS de CONSTRUCTION 300 Cordes BOIS de CHAUFFAGE 2,000 PERCHES DE CÉDRE. 200 PIEUX " " S'adresser à PHIL GRAVEL. Trois-Rivières, 27 février 1873.

A vendre. Une maison, au village de Champlain (la propriété de Mme Vve Lanouette) avantageusement située pour le commerce, avec hangar, écurie, glacière et autres petites bâtisses, le tout attendant à la maison. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à MADAME LANOUILLE, ou à Gentilly au Dr. J. E. A. LANOUILLE, Trois-Rivières, 28 Mai 1873.

Banque de Québec. DEPARTEMENT D'EPARGNES DE TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps ou les dépôts seront retirés.

THOMAS McDUGALL, AGENT. Trois-Rivières, 17 mars 1873.

AVIS. Je soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée sans un écrit signé de ma main. CHAS. VADEBONCEUR. Trois-Rivières, 9 Mai 1873.

Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de JEAN BAPTISTE GAUTHIER, commerçant et hôtelier, de la cité de Trois-Rivières, Failli.

Je soussigné, Louis Brunelle, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains d'hui à un mois et de s'assembler au bureau de I. L. Clair, syndic officiel, en cette cité rue Craig, Lundi le 30 Juin prochain, à 10 heures A. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

LOUIS BRUNELLE, Syndic. Trois-Rivières 1 Mai 1873.

Annonces Diverses

Seulement UNE Piastre LE COMPAS MAGNETIQUE CONSERVATEUR ET INDICATEUR, parfait BIJOU pour la poche de chaque voyageur, négociant, cultivateur, et pour chaque personne désirant UNE MARQUE ASSURÉE DU TEMPS, et aussi un compas de poche supérieur, une montre d'une grandeur ordinaire, ouvrage d'acier vitre de cristal, tout dans un beau boîtier D'OR GARANTI, pour donner le TEMPS CORRECT et pour le tenir et s'en servir fidèlement pour deux ans. Rien de pareil. Un échantillon du mécanisme de ce parfait BIJOU sera envoyé dans une boîte propre (payé d'avance) à chaque adresse sur réception d'une piastre. Adresses, clairement, W.M. TING & Co., Montréal, P. Q. Agents exclusifs pour la Péninsule du Canada. Reçus demandés partout. 4^e Novembre, 1873.

Situation Demandée. Un homme désirant avoir un emploi comme commis marchand, soit dans un magasin de marchandises sèches ou épiceries, ou toutes autres places comme commis qu'on voudrait bien lui confier, pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser à ce bureau, Trois-Rivières 30 Mai 1873.

Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Cour Supérieure

Dans l'affaire de JAMES BAILEY, Marchand, de la paroisse St. Monique, comté de Nicolet, Failli. Le second jour de Juillet prochain le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir un décharge au vertu du dit acte.

JAMES BAILEY, N. L. DENONCOURT, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières 30 mai 1873.

EN VENTE. 45 quarts de pommes en très-bon état, consistant en GREENINGS, BALDWIN et NORTHERN SPIES. Aussi, 500 boîtes de biscuits de qualité supérieure.

200 quintaux de biscuits de matalote. 300 " de biscuits blancs. 4000 lbs de sucreries. 400 lbs de houblon. T. TRENAMAN, Boulanger et Pâtissier. Trois-Rivières 20 janvier 1873.

Voitures LYMBURNER & GIRARD VOITURIERS PontSt. Maurice, Trois-Rivieres

Ont le plaisir d'annoncer au public qu'ils continueront de fabriquer des voitures de toutes sortes. Les voitures du plus haut prix et des prix moins élevés seront exécutées avec le plus grand soin, et toutes, avec des matériaux de première qualité. LYMBURNER & GIRARD. Trois-Rivières, 29 avril 1873.

A Louer. La moitié du premier étage et tout le second étage de la maison occupée aujourd'hui par Olivier & co, sur la rue Notre-Dame. S'adresser au soussigné, CHARLES DUMOULIN. Trois-Rivières, 9 Avril 1873.

Mme. Jos. GIRARD, MODISTE, Informe le public qu'elle a reçu pour la saison un nouvel assortiment de chapeaux de toutes les espèces et de tous les goûts, depuis les plus bas prix jusqu'aux plus élevés. Madame Girard tient toujours son établissement dans la demeure de Madame Déchain, coin des rues Notre-Dame et St. Antoine, ancienne maison de M. Dickson. Impossible d'acheter ailleurs à meilleur marché. Une visite et vous verrez. Trois-Rivières, 28 avril 1873.

A VENDRE Une magnifique terre dans le village de St. Anne la Ferrière de 60 arpens en superficie avec maison, grange, écuries et autres dépendances. Aussi dans le 2ème rang, même paroisse, une autre terre de cinquante arpens, moitié en culture et l'autre en bois. S'adresser à JAMES SHORTTIS. Trois-Rivières, 3 février 1873. 3 m.

La vieille place si bien et si avantageusement connue du public est maintenant fournie d'un assortiment varié et complet de CHAPEAUX POUR HOMMES, JEUNE GENS ET ENFANTS. R. W. COWAN, Oain des rues Notre-Dame et St. Pierre. MONTREAL. 21 Mai 1873.

Annonces Diverses.

Annonces Diverses

Annonces Diverses

Annonces Diverses

Médecines

Médecines

PIANOS DE PREMIERE CLASSE CHICKERING & SONS.

Steinway & Sons

MILTON et de GEORGE A. PRINCE & Co.

S. SICHEL & Co.

GAUTHIER, MAYRAND & Co.

R. W. COWAN

Lajoie & Frere

F. STOBBS, LIBRAIRE

BLOCK BALZER

MARCHANDISES SECHES

MAISONS ET CONSTRUCTION EN BOIS

LATTES BARDEAUX

MOULURES BOITES d'EMBALLAGE

JAMES DEAN

GAUCHER & TELMOSSÉ

Importateurs d'EPICERIES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS

EN GROS. No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL

Requis d'Angleterre PAR LE DERNIER STEAMER

Anselme Comcau, BARBIER

M. THOS. TREMANAN

M. T. Connolly

LOUIS BEAULIEU

LIQUEURS SPIRITUEUSES

Provisions, Etc., Etc.

A tous ceux qui les presentes verront

P. BLONDIN

GRAND ASSORTIMENT

Pelletteries & Chapaux

Mouton de Perse

Robes de buffe et d'ours

A LA FABRIQUE BUREAU

J. C. Rousseau

MARCHAND-EPICIER

ALLEZ AU MAGASIN DE M. ROUSSEAU

Septembre 1871

25 Iers Prix. en 1871 LE "OSBORN,"

LE ROI DES MOULINS A COUDRE

J. Q. PAGE, DENTISTE

A VENDRE.

SIROP DE GOMME d'EPINETTE ROUGE

On recommande fortement ce Sirop pour la Toux, le Rhume, l'Asthme, les Affections des Bronches et de la Gorge.

LA GOMME d'EPINETTE ROUGE

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN, 144, Grande Rue St. Laurent, MONTREAL.

HOTEL COMMERCIAL.

J. B. GAUTHIER, FILS.

M. J. B. GAUTHIER, FILS.

PANNETON & ROCHELEAU

A. E. OLLIVIER

MARCHANDISES SECHES

M. H. LANIGAN

Septembre 1871

DR. PAGE, Dentiste

WILSON, BOWMAN & Co

LOCKMAN.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents demandés.

25 Années

D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE

20. LE SIROP EXPECTORANT

30. LE SIROP DES ENFANTS

MAGASIN DE L'ETOILE

DENECHAUD & RICKABY

PROVISIONS

M. H. LANIGAN

Septembre 1871

C. C. C. Cordial Carminatif Celebre.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

DEVINS & BOLTON

The Lightning Wizard Oil.

L'HUILE Electrique Magicienne

Richard,

EST un remède qui arrête et dissipe plus

L'Huile Electrique Magicienne agit et ment

C'est un remède interne et externe, composé

Mal de tête, mal de dents, mal de gorge

Gardez la dans votre famille, la maladie

Voyez ma signature sur l'enveloppe de chaque

Arts.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses

Septembre 1871

LE SOTHERION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'une

Le Sotherion est infallible contre la maladie

Depôt général pour la France:

Chez le Dr. Pouchier, Dentiste, rue Saint-Jean,

Agents pour la Puissance du Canada:

G. Evans, pharmacien, coin des rues Notre-Dame

Proclamons la bonne Nouvelle!

Que le Grand Remède Sotherion et Pilules

POURQUOI?

SEMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients

Cette médecine est agréable et on peut la

L'Huile Electrique Magicienne agit et ment

C'est un remède interne et externe, composé

Mal de tête, mal de dents, mal de gorge

Gardez la dans votre famille, la maladie

Voyez ma signature sur l'enveloppe de chaque

Arts.

Septembre 1871